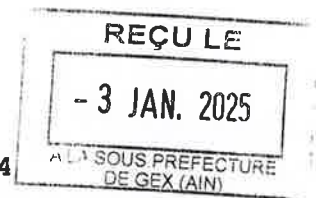


AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX**

**Nombre de membres**

afférents au C.M : 11  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 08

**SEANCE du 3 décembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre,  
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
26/11/2024

**Etaient présents :**

GROSGURIN Laurence LEVRIER Patrick Adjoints  
MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,  
GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage  
26/11/2024

**Excusé(e)s :** GABRIEL-ROBEZ Delphine pouvoir à Patrick LEVRIER  
PERONNET Gilles pouvoir à Roger GROSSIORD

**Elue secrétaire de séance :** GROSGURIN Laurence

**OBJET DE LA DELIBERATION : Convention pour le transport en ambulance des blessés de ski par  
l'entreprise Ambulance des 4 Villages – 2024-2029**

Dans le cadre de l'organisation des secours sur pistes Monsieur le Maire donne lecture de la convention à intervenir avec « Ambulance des 4 villages » 209 route Blanche 39220 LES ROUSSES, pour l'évacuation par ambulance des blessés de ski du domaine skiable de Lélex.

**Le conseil ouï, l'exposé du Maire,**

**Après en avoir délibéré,** 08 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

**DIT** que le marché est conclu pour une durée de cinq ans soit jusqu'au 30 avril 2029,

**DIT** que les tarifs peuvent être révisés chaque année avant le 15 octobre pour mise en application en décembre,

**DIT** que l'augmentation des tarifs ne pourra pas excéder 5%

**ACCEPTE** la proposition de tarifs de l'entreprise « Ambulance des 4 Villages » soit :

- |  |                  |
|--|------------------|
| - Transport de la télécabine au cabinet médical de Lélex                                 | 600 €/prestation |
| - Transport de la télécabine au cabinet médical des Rousses                              | 600 €/prestation |
| - Transport de la télécabine au centre hospitalier le plus proche dans un rayon de 50 km | 600 €/prestation |
- au-delà de 50 km viendra s'ajouter le tarif général de la sécurité sociale

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces y relatives

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD

